



DATE	NUMERO	ECHELLE
01/07/2009	4.1	1/2000

LEGENDE

Zones urbaines

- UA
- UD1
- UD2
- UL

Zones à urbaniser

- AU1 (à court et moyen terme)
 - AU1a
 - AU1b
 - AU1e
- AU2 (à long terme)

Zones agricoles

- A1
- A2

Zones naturelles

- N1
- N2
 - N2a
 - N2b

Un PPR Inondation, indicé "I" au plan de zonage, existe sur la commune.

Espaces boisés classés

Marge de reculement "entrée de ville"
Construction et installation interdites (loi Barnier)

Marge de reculement
Construction et installation interdites dans l'emprise indiquée

Protection des bâtiments contre le bruit
Classement sonore des infrastructures terrestres

Emplacements réservés avec N° d'identification
V8 - pour Voies
OP42 - pour Ouvrages Publics (Réseaux divers)
IG3 - pour installations d'Intérêt Général (Incendie/mode doux)
EP13 - pour Espace vert - Patrimoine
MS 1 - pour mixité sociale

Eléments remarquables

Vide souterrain
Mines du Cavaou

Zone non aedificandi
4 m de part et d'autre du domaine foncier du canal de Marseille

Protection des fonds de vallat
Construction et installation interdites

Secteur inondable (Atlas Zones Inondables)
Constructions soumises à conditions particulières

